



**Le Conseil d'Etat**  
4174-2022

Département fédéral de l'intérieur (DFI)  
Monsieur Alain Berset  
Conseiller fédéral  
Inselgasse 1  
3003 Berne

**Concerne : modification de l'ordonnance sur la transplantation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 21 juin 2022 concernant l'objet cité sous rubrique et vous en remercie.

En réponse, notre Conseil vous informe qu'il approuve les modifications proposées.

Notre Conseil salue notamment la proposition de différencier les exigences concernant la constatation du décès selon le type de prélèvement à effectuer, prélèvement d'organes, ou prélèvement de tissus de cellules.

Les autres mesures qui concernent les contre-indications au don de cornée, la garantie du financement pour le suivi des donneurs vivants et la communication au Conseil de l'Europe des données relatives aux dons faits en Suisse par des personnes vivantes impliquant un donneur ou un receveur vivant à l'étranger, répondent à un besoin d'adaptation à la pratique.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti

Le président :

Mauro Poggia